



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JANVIER 2024

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 23 janvier 2024 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 07 novembre 2023
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 12 décembre 2023
3. Démission de Madame Estelle GRAVE née LESCOT
4. Réalisation de 7 pavillons séniors : Actualisation du plan de financement et demande de subventions
5. Admission en non-valeur
6. Vente du presbytère de Placy-Montaigu
7. Versement fonds de concours Saint-Lô Agglo
8. Courrier comité des fêtes de Saint-Symphorien-Les-Buttes
9. Courrier M et Mme Michel DE GOUSSENCOURT
10. Installation éventuelle d'un primeur
11. Infiltration sacristie Saint-Symphorien
12. Succession terrain de Mme Françoise DESALLE

Présents : ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis.

Absents excusés et représentés : GOULHOT Gilles pouvoir à LEBOUVIER Jean - PELLAN Florence pouvoir à ROSET Guy - HEREL Sylvie pouvoir à NEEL Nelly - DELAFOSSE Sandrine pouvoir à BINET Marcel-

Absents excusés : HAMOND Claude -

Absents : GAUTIER Valéry - FOUCHARD Valérie - HEREL Stéphanie

Secrétaire de séance : PETIT Thierry

Le quorum est atteint

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023.

Le compte rendu de la réunion du mardi 07 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2023.

Le compte rendu de la réunion du mardi 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3-DEMISSION DE MADAME ESTELLE GRAVE NEE LESCOT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Estelle GRAVE née LESCOT faisant part de sa démission du conseil municipal.

4-DELIBERATION 2024/001 – REALISATION DE 7 PAVILLONS : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le projet de réalisation de logements locatifs à destination des seniors n'est plus éligible à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau plan de financement et sollicite les subventions ci-après auprès des partenaires suivants :
 - Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
 - Département de la Manche : Fonds d'Investissement Rural (FIR)
 - Saint-Lô Agglo : Contrat Agglo Commune
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Dépenses (études, travaux)		Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT (préciser si TTC)	Financeurs et taux d'aide	Montant
Dépenses éligibles :	1 204 320,12 €	Conseil départemental : %	100 000,00 €
		Conseil départemental : bonification + 20% au montant d'aide	120 000,00 €
		Etat* (DSIL – sollicité, en attente)	302 976,04 €
		Agglo* (Contrat agglo- sollicité, en attente)	130 050,00 €
		Agglo* (Appel à projets – sollicité, en attente)	30 000,00 €
Dépenses non éligibles (au regard du guide des aides) :	0 €		
		Maître d'ouvrage* (si bonification FIR 20%)	621 294,08 €
TOTAL COUT DU PROJET	1 204 320,12 €	TOTAL	1 204 320,12 €
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES APRES DEDUCTION DES 20% POUR PROJET GENERANT RECETTES REGULIERES	963 456,09 €	* sous réserve d'accord de subventions	

5-DELIBERATION 2024/002 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier reçu du comptable municipal et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'admettre en non-valeur la somme de 1 780,10 € correspondant à la dette des consorts X.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération.

6-VENTE DU PRESBYTERE DE PLACY-MONTAIGU

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'estimation réalisée par France Domaine en vue de la vente du presbytère de Placy-Montaigu et du terrain adjacent.

L'estimation s'établit à 77 000 € pour le bâtiment et son terrain d'assiette et à 20 000 € pour le terrain adjacent si celui-ci est classé constructible à l'issue de l'enquête relative au PLUI.

Le conseil municipal se déclare favorable, 15 voix pour, 4 voix contre (Y. LENOIR, L. SALMON, D. TAILLEPIED et L. DJABALI) et 2 abstentions (J-M VAUTIER et A. CAILLOT) à la vente en un seul lot des biens ci-dessus.

Une évaluation sera sollicitée auprès d'une agence immobilière.

7-VERSEMENT FONDS DE CONCOURS SAINT-LÔ AGGLO

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec Saint-Lô Agglo en vue de la rénovation de l'éclairage du stade municipal*. Compte tenu de l'absence de descriptif des travaux envisagés le conseil municipal décide de sursoir à sa décision.

*(reste à charge de la commune 32 340€)

8-COURRIER COMITE DES FÊTES DE SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du comité des fêtes de Saint-Symphorien-Les-Buttes suite à la rencontre en mairie avec messieurs Marcel BINET et Guy ROSET, courrier sollicitant par ailleurs certains aménagements et investissements.

9-COURRIER DE M ET MME MICHEL DE GOUSSENCOURT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M et Mme Michel DE GOUSSENCOURT, sis 1 Le Vieux Torigni à Saint-Amand 50160 Saint-Amand-Villages, tendant à la prise en charge éventuelle d'une partie des travaux visant à étancher les abords de leur habitation (devis de 6 116 € TTC). Après discussion le conseil municipal décide de ne pas accéder à cette demande. Un courrier leur sera transmis indiquant qu'à l'issue des travaux la commune procédera à la borduration du chemin longeant l'habitation dans le but de limiter les risques d'inondation

10-INSTALLATION EVENTUELLE D'UN PRIMEUR

Monsieur le Maire informe que Monsieur CAVELIER, primeur à Carentan (50) a sollicité la commune à fin de pouvoir vendre sur la commune.

La commune proposera à l'intéressé de venir le jeudi.

11- INFILTRATION SACRISTIE SAINT-SYMPHORIEN

Monsieur le Maire informe les membres présents que la sacristie de l'église de Saint-Symphorien est touchée par des infiltrations.

Monsieur AUMONT couvreur a été sollicité pour effectuer les réparations urgentes.

La direction des affaires culturelles va être contactée en vue d'obtenir le dernier diagnostic qu'elle a effectué.

12-SUCCESSION TERRAIN DE MME FRANCOISE DESALLE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Maître PREVOT, Notaire à propos du terrain situé Rue du Val faisant partie de la succession de Madame Françoise DESALLE. Par 11 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal se déclare intéressé par une partie du terrain à fin d'y réaliser une réserve foncière. Maître PREVOT sera contacté afin de connaître le prix de vente.

Le maire,
Jean LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Thierry PETIT